



SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT
DU SAGUENAY (CSQ)

Bulletin

ICI SES

Dans ce bulletin...

- 30 Mot de la présidente
- 30 Délégation Réseau d'action sociopolitique
- 30 Rappel – Invitation aux statuts précaires – CD
- 30 Midis-conférences – Semaine relève syndicale
- 30 Retraite progressive
- 30 Rappel changement courriel – Christine Gilbert
- 30 Autorisation d'enseigner
- 30 4 à 7 de la relève

MA RÉALITÉ. NOTRE VOIX. MON SYNDICAT.



Mot de la présidente

Avant que reparte d'ici quelques mois à peine la frénésie de nouvelles élections sur la scène provinciale, le gouvernement de la CAQ devait jouer, ce qui sera sans aucun doute, son dernier acte. On ne sabrera certainement pas le champagne à la présentation du budget du ministre des Finances, M. Éric Girard. Difficile d'imaginer que des gens pouvaient toujours avoir des attentes élevées envers un gouvernement usé, impopulaire et pour ne pas dire déchu. Que pouvons-nous attendre de ce magnifique livre composé de 426 pages et intitulé « Budget responsable centré sur les priorités des Québécois? » C'est malheureusement une dernière prestation sombre, beige et modeste qui ne passera aucunement à l'histoire. Rien de bien palpitant à se mettre sous la dent, et ce, peu importe l'horizon souhaité. Il n'y a pas de perdant ni de gagnant, seulement quelques miettes éparpillées ici et là, espérant ainsi canaliser la grogne.

Selon notre chère ministre de l'Éducation, Mme Sonia Lebel, c'est un investissement de plus de 3 % qui est injecté en éducation pour la prochaine année. À première vue, ce chiffre semble être une bonne nouvelle, mais encore faut-il rétablir les faits et dire la vérité. Et bien oui, mesdames et messieurs, on peut faire parler les chiffres selon notre convenance, mais la réalité est tout autre... La portion du budget destinée aux services directs à l'élève serait plutôt de 0,9 % d'augmentation. Si on considère que les plus érudits économistes prévoient un taux d'inflation autour de 2,3 %, le 3 % prévu au départ demeure nettement insuffisant. C'est encore une fois de la poudre aux yeux afin de se donner bonne conscience et de tenter de laisser un legs positif. L'annonce en grande pompe d'investissement se dégonfle rapidement en étant plutôt un recul.

Sur une note un peu plus positive, on ramène dans nos écoles le concept d'une plus grande autonomie. C'est en quelque sorte une réforme qui vise à donner plus de latitude aux directions en ce qui a trait à la gestion de leur budget. Une petite révolution à couleur financière! On se rappelle ces enveloppes aux missions particulières et spécifiques, auxquelles s'attachait toute une multitude de critères. C'est plus exactement 261 enveloppes émanant d'une microgestion centralisée qui exigeait

chaque année une gymnastique bureaucratique exceptionnelle afin de parvenir à en dépenser chaque contenu adéquatement.

En libérant complètement nos écoles du système ultra centralisé, on abandonne la bonne vieille formule pour assister à une grande décentralisation. Il y aurait donc moins de règles, de protocoles ou d'exigences à satisfaire.

À première vue, cela peut sembler être une bonne nouvelle. Cette façon de faire peut même apparaître comme étant séduisante, mais ne soyons pas dupes! Afin que les écoles soient véritablement autonomes, il est indispensable de répondre à ces deux critères fondamentaux : en premier lieu, les ressources doivent être suffisantes et deuxièmement, ceux et celles qui prendront les décisions devront toujours le faire en ayant à cœur les intérêts des élèves. On transfèrera en quelque sorte la pression décisionnelle au personnel sur le terrain. Les gestionnaires scolaires feront ainsi des choix difficiles, probablement avec des moyens encore nettement insuffisants. Si on ne finance pas à la véritable hauteur des besoins, à quoi bon changer la formule mathématique? Par exemple, la mesure 15029 « Soutien des premiers apprentissages de la lecture chez les élèves du 1^{er} cycle » qui correspond à une enveloppe de 10 millions de dollars, ce montant sera distribué en sa totalité entre toutes les écoles du Québec.

Dès l'an prochain, les gestionnaires jouiront d'une plus grande liberté dans leur prise de décisions. Ce directeur d'école qui était pris au piège d'un double carcan puissant; étant encadré par le Centre de services et de surcroît par le ministère de l'Éducation, se voit maintenant offrir une marge de manœuvre. Il pourra ainsi faire des choix plus appropriés pour sa clientèle et répondre davantage aux besoins particuliers.

L'école autonome, est-ce l'idéal?

Est-ce seulement une nouvelle façon de distribuer les fonds ou un réel désir de transformer nos écoles en entité propre et non strictement en bureau affilié du ministère de l'Éducation?

Général



Réseau d'action sociopolitique

Nous avons procédé à un tirage au sort le 10 mars dernier pour déterminer qui ira à ce réseau. Voici la délégation officielle :

- ♀ Caroline Gagnon, CFOR
- ♀ Catherine Girard, St-Joseph

Nous remercions toutes les personnes qui nous ont mentionné leur intérêt!
N'hésitez pas à vous inscrire à nouveau lorsqu'il y aura un évènement!

LE BABILLARD DE LA RELÈVE



INFORMATIONS POUR LES PERSONNES À STATUT PRÉCAIRE

RAPPEL

Invitation aux statuts précaires – Conseil des personnes déléguées

Depuis deux ans, lors du conseil des personnes déléguées d'avril, nous demandons aux personnes déléguées d'inviter un enseignant à statut précaire pour lui faire vivre une rencontre du conseil des personnes déléguées.

Comme c'est toujours un succès, nous réitérons l'invitation pour la prochaine rencontre prévue le mardi 14 avril prochain. Si vous êtes à statut précaire et êtes intéressé à participer, informez-vous auprès de votre personne déléguée.

Pour rendre l'activité « apporte ton précaire » plus festive, nous partagerons un verre ainsi que des grignotines.

Par ailleurs, Mme Karine Nantel, vice-présidente aux dossiers professionnels et pédagogiques à la Fédération des syndicats de l'enseignement, sera présente. Nous espérons vous voir en grand nombre!

Semaine de la relève syndicale 2026

Midis-conférences : savoir, agir, avancer

Du mardi 7 avril au vendredi 10 avril, ça bouge sur l'heure du lunch! Chaque midi, des conférences simultanées sur des sujets qui vous touchent pour vrai : droit, politique, santé, SST, assurance-emploi, assurance collective et plus encore.

En 60 minutes, faites le plein d'idées, développez vos connaissances et repartez avec des outils pratiques pour comprendre — et transformer — votre travail et votre quotidien.

Près de 30 midis-conférences au programme. Autant d'occasions d'apprendre, d'échanger et de vous inspirer.

[Cliquez ici pour voir la programmation et pour vous inscrire](#)

IMPORTANT

Veillez noter que **Christine Gilbert** a dû changer d'adresse courriel. Si vous avez à lui écrire, **utilisez dorénavant** l'adresse suivante : **christineg@ses-csq.com**

Retraite progressive

Consultez votre boîte de courriels! Le jeudi, 26 mars, le CSS a envoyé le document explicatif ainsi que le formulaire d'inscription pour la retraite progressive.

Vous avez jusqu'au 10 avril 2026 pour en faire la demande.



TU AS COMPLÉTÉ 60 UNITÉS OU PLUS DANS TON PROGRAMME DE FORMATION À L'ENSEIGNEMENT?

**Bonne nouvelle : tu peux maintenant faire une
demande d'autorisation d'enseigner!**



Pourquoi faire cette demande?

- C'est obligatoire pour obtenir un contrat d'enseignement;
- Les périodes travaillées à contrat comptent pour ton ancienneté;
- Le taux de suppléance est augmenté de 8,81\$/l'heure;
- C'est ta responsabilité de faire la demande.



Quelles sont les conditions?

Pour déposer ta demande, tu dois :

- Être inscrit dans un programme universitaire agréé de formation à l'enseignement au Québec;
- Avoir réussi au moins 60 unités de ce programme;
- Avoir une attestation de ton employeur confirmant qu'il prévoit te confier un emploi pour l'année scolaire en cours.



Comment faire ta demande?

C'est simple et c'est à toi de la faire :

[Clique ici pour remplir le formulaire](#)

Pour toute question, vous pouvez joindre :
Madame Catherine Bouchard au 418-698-5000 poste 5260
ou
Madame Nathalie Potvin au 418-698-5000 poste 5248





Invitation – 4 à 7

Pour les personnes à statut précaire

Le comité de la relève du Syndicat de l'enseignement du Saguenay invite les personnes à statut précaire à un 4 à 7 dans le cadre de la semaine de la relève syndicale CSQ.

Au rendez-vous :

- ☐ Prix de présence
- ☐ Billard
- ☐ Bouchées et consommations



Bienvenue aux **enseignants stagiaires** ainsi qu'à ceux qui ont un **contrat temps plein**, mais qui n'ont pas leur **permanence!**

Quand : Jeudi, 16 avril 2026

Où : Dooly's Chicoutimi
(mezzanine 2)

Ouverture : 16 h

Inscription obligatoire.

Les places étant limitées, nous vous demandons de vous inscrire sur le lien suivant : **Activité 4-7**

Si vous n'êtes pas membre, communiquez avec nous.